

7 JOURS

Les petites affiches de Bretagne

www.7jours.fr

Hebdomadaire d'informations générales, judiciaires et légales

17 -18 août 2018

96^e année

N° 4930

Prix : 1,20 €

Abonnement : 50 € TTC

1, rue de La Chalotais
B.P. 80338
35103 Rennes Cédex 3
Métro République
Tél. 02 99 79 39 09
Fax 02 99 79 14 60
contact@7jours.fr

Tourny
Meyer.

GONFLÉS À BLOC POUR LA RENTRÉE.

CONSEIL
EN IMMOBILIER
D'ENTREPRISE
& COMMERCIAL



Credit photo : Westend61 / Getty Images

318 RUE DE FOUGÈRES
35700 RENNES

02 23 40 88 88
rennes@tournymeyer.fr

WWW.TOURNYMEYER.FR

BAYONNE - BORDEAUX - LORIENT / VANNES - MONTPELLIER - NANTES - RENNES - TOULOUSE

34^e semaine de l'année
Samedi 18 : Premier quartier de Lune.

Le dicton météo

« Quand août est pluvieux, septembre est radieux. »

Fêtes à souhaiter

Le 18, Hélène, Laetitia ; le 19, Jean Eudes ; le 20, Bernard de Clairvaux ; le 21, Christophe ; le 22, Fabrice ; le 23, Rose ; le 24, Barthélemy.

Un an déjà

Le 17 août, à Barcelone, une camionnette fonce dans la foule, faisant un mort et plus de trente blessés. L'attentat sera revendiqué par l'Etat islamique. - Le 18 août, à Bombay, un chien bleu se promène dans les rues de la ville. Sa teinte est due à un plongeon dans la rivière Kadasi où sont déversés sans aucun contrôle les déchets toxiques de mille usines actives dans le domaine textile. - Le 21 août, Brigitte Macron accorde sa première interview de Première dame au magazine «Elle» et annonce une charte de transparence sur son rôle non rémunéré. - Le 21 août, les Etats-Unis sont témoins d'une éclipse solaire, chose qui n'était plus arrivée depuis 1918. - Le 24 août, la Corée du Nord publie une série de photos montrant qu'elle étudie un nouveau missile intercontinental.

Les tablettes de l'histoire

Le 19 août 2008, dix soldats français sont tués dans la province de Kaboul, en Afghanistan, au cours d'une embuscade tendue par les talibans. - Le 21 août 1959, l'archipel polynésien d'Hawaï devient le 50^e état des États-Unis. - Le 22 août 1864, douze pays signent la première Convention de Genève qui aboutit à la création de la Croix Rouge internationale. - Le 22 août 1962, la voiture du Président français, le général de Gaulle, essuie plusieurs rafales de mitrailleuse, mais aucun des occupants n'est touché. - Le 24 août 1991, Mikhaïl Gorbatchev démissionne de son poste de chef du Parti Communiste de l'Union Soviétique.

Le truc de la semaine

Avant de prendre l'avion, afin d'éviter des sensations de ballonnement, évitez absolument de consommer des aliments contenant de la farine ou du lait, ainsi que des boissons gazeuses, qui se dilatent dans l'intestin du fait de la moindre pression atmosphérique en altitude.

L'esprit du monde

« Nous méritons toutes nos rencontres. Elles sont accordées à notre destinée. »

François Mauriac

Sommaire

- Actualité.....3
- Vie juridique.....5
- Innovation.....6
- Sport passion.....8
- Hôtellerie-Restaurant.....9
- Amour de l'art.....10
- Annonces légales.....11

IMPACT DU BREXIT SUR LES PORTS BRETONS

Le Président Chesnais-Girard écrit au Gouvernement

Le Président de la Région Bretagne Loïg Chesnais-Girard a adressé vendredi 10 août un courrier au Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères Jean-Yves Le Drian, et à la ministre des transports Élisabeth Borne. Il alerte sur les premières pistes de travail de la Commission Européenne concernant les connexions entre l'Irlande et le reste de l'Union européenne, après l'entrée en vigueur du Brexit.



Le port de Brest

Le président de la Région Bretagne revient sur la proposition 2018/0299, adoptée le 1^{er} août dernier, relative à l'aménagement du corridor logistique Mer du Nord Méditerranée du réseau RTE-T*. En Bretagne les ports bretons de Brest et de Roscoff, auraient en effet, par leur positionnement géographique et leur offre logistique, un rôle important à prendre dans les nouvelles connexions entre l'Irlande et le continent européen.

« Le gouvernement a choisi de tenir son premier CIMER à Brest, en 2017, témoignant de son attachement à l'intégration des ports décentralisés dans la stratégie portuaire nationale, et exprimant sa volonté d'utiliser l'ensemble des ports de la façade maritime de notre Pays au service de son développement. Comme le Président de la République a pu encore le souligner lors de son récent discours, à Quimper, le rapport à la mer est au cœur de l'économie bretonne. Le Conseil régional de Bretagne, pleinement conscient du caractère névralgique des ports, est fortement investi dans le développement des 22 ports dont il est propriétaire.

Vous êtes pleinement engagé pour défendre les intérêts de la France dans les négociations menées par la Commission Européenne sur la mise en œuvre du Brexit, et je sais que vous mesurez ce que peuvent être les enjeux du Brexit pour une région comme la Bretagne. La mise en œuvre du Brexit est susceptible de modifier les connexions entre l'Irlande et le reste de l'Union Européenne, connexions qui reposent aujourd'hui sur des corridors logistiques traversant le Royaume Uni, ainsi que sur des liaisons entre l'Irlande est l'Ouest de la France, à l'image de la ligne Roscoff-Cork.

Je suis convaincu que les ports bretons de Brest et de Roscoff, par leur positionnement géographique et leur offre logistique fortement renouvelée ces dernières années, ont un rôle impor-

tant à prendre dans les nouvelles connexions entre l'Irlande et le continent européen. Avec l'ensemble des acteurs de Bretagne, je suis mobilisé pour que ces ports soient intégrés aux nouvelles routes logistiques qui devront se dessiner, et, en particulier, pour que les ports de Brest-Roscoff intègrent, au titre de la connexion à l'Irlande, le réseau central du RTE-T.

Il semble que la Commission Européenne ait commencé à travailler sur des propositions portant aménagement du RTE-T dans la perspective de la situation post-Brexit. Sa proposition 2018/0299, adoptée le 1^{er} août dernier, relative à l'aménagement du corridor Mer du Nord Méditerranée du réseau RTE-T semble ignorer totalement les ports français, pour privilégier en particulier une connexion entre Cork et des ports belges et néerlandais. La confirmation d'une telle décision serait une injure à la géographie, un camouflet inacceptable à la France en ce qu'elle ignorerait totalement notre système portuaire et un préjudice important pour le développement du port de Brest-Roscoff. Je ne doute pas de votre extrême vigilance mais je tenais à vous exprimer mes plus vives préoccupations, et vous remercie de me confirmer que l'État Français n'entend pas soutenir de telles propositions. Je suis à votre entière disposition, avec les autres Présidents de Région de la façade Manche, pour prendre avec vous toutes les initiatives permettant de garantir une pleine intégration des ports français dans les nouveaux corridors logistiques qui seront à dessiner dans une Europe post-Brexit. »

* Le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) est un programme de développement des infrastructures de transport de l'Union européenne. Les politiques de transport mises en œuvre dans ce cadre couvrent particulièrement le réseau routier mais également ferroviaire et fluvial, les ports ou encore les aéroports et la gestion du trafic aérien.

AD'AP & REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

La préfecture alerte sur le démarchage agressif, voire menaçant

Face au signalement de tentatives de démarchage abusif de plus en plus fréquent, concernant la mise au norme des établissements pour l'accueil de personnes handicapées, la Préfecture d'Ille-et-Vilaine invite à la plus grande vigilance.

Rendre les Établissements Recevant du Public (ERP) accessibles à tout type de handicap est une obligation imposée par la loi. Sous prétexte de répondre à cette obligation, certaines sociétés se permettent de pratiquer un démarchage agressif, par téléphone, fax ou mail, en se faisant passer pour une autorité administrative. Face aux tentatives de démarchage, la Préfecture invite à la plus grande vigilance et à respecter ces réflexes de bon sens :

- consulter les sites internet gouvernementaux : www.accessibilite.gouv.fr

- se méfier des méthodes jugées agressives,
- et surtout ne jamais donner ses coordonnées bancaires au téléphone.

En cas de malversation avérée, ne pas hésiter à exiger le remboursement et à saisir la justice. Toute requête devra être transmise à la DDCSPP 35*, gestionnaire des contentieux.

Deux outils de l'État pour l'accessibilité

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les éta-

blissements recevant du public (ERP) doivent permettre à tout le monde, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations diffusées. Pour répondre à ces obligations, l'État met à disposition des propriétaires et des gestionnaires deux outils gratuits, accessibles en ligne :

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) :

- Il correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

- Il permet à tout gestionnaire ou propriétaire d'ERP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1^{er} janvier 2015.

- Il est le seul moyen pour être en accord avec la loi pour ceux qui ne satisfont pas aux obligations de la loi, depuis cette date.

- Il suspend les sanctions en cas de non-respect des règles d'accessibilité.

Le registre d'accessibilité

- Il a pour objectif d'informer le public du degré d'accessibilité de l'ERP et de ses prestations.

* Contact : DDCSPP 35 - 15 Avenue de Cucillé - CS 90000 - 35919 RENNES CEDEX 9
ddcspp@ille-et-vilaine.gouv.fr

PARDONS DE LA MER

Les marins à l'honneur

Bénédiction des bateaux, hommage aux marins disparus en mer, à Saint-Coulomb, Cancale, Dinard, Minihic sur Rance, Saint-Briac les Pardons de la Mer ponctuent le calendrier estival sur les côtes bretonnes.



Pardon de la Mer à Dinard ce 12 août avec la SNSM.

Il est de tradition qu'une cérémonie se tiennent en hommage aux marins péris en mer, en extérieur, sur un port, une cale, avant un temps de bénédiction des bateaux afin d'offrir une protection à ceux qui travaillent en mer et vivent de ses ressources. Marins, pêcheurs professionnels et de loisirs, plaisanciers, l'hommage est aussi rendu aux équipages bénévoles de la SNSM qui veillent à la sécurité des marins et leurs portent secours quand ils se trouvent en perdition.

Dinard le 12 août

Organisé par l'Amicale des Marins Plaisanciers et la Ville de Dinard, ce Pardon de la mer attire chaque année plusieurs centaines de personnes. Ce 12 août, la cérémonie était présidée par l'évêque auxiliaire de Lille, Mgr Antoine Hérouard et par le Maire Jean-Claude Mahé en présence de l'équipage de la SNSM - Station de Dinard.

Après la cérémonie religieuse, l'évêque a embarqué à bord d'un bateau de pêche, direction le rocher de Bizeux surplombé de la vierge Notre-Dame la Dominatrice (protectrice des marins), afin de jeter une gerbe en mer, à la mémoire des marins disparus, salué par les cornes des bateaux accompagnant le cortège. Ensuite l'évêque a béni les bateaux pavoisés, ces derniers jetant également des fleurs à la mer à leur passage.

Saint-Malo a retrouvé son Pardon de la Mer cet été 2018, le dernier pardon des Terre-Neuvas remontait à 1966. Plus d'un demi-siècle plus tard, Saint-Malo a renoué avec la tradition, le dimanche 8 juillet 2018.

DIRECTIVE NITRATES EN BRETAGNE

6^e PAR, Programme d'Actions Régionales

Pour lutter contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole, cinq programmes d'actions ont été successivement mis en œuvre depuis 1996. Ils instaurent un ensemble de mesures visant à retrouver et/ou préserver une meilleure qualité des eaux superficielles et souterraines sur les secteurs où cette qualité s'était dégradée.

Un Sixième PAR - Programme d'Actions Régional a été publié ce 3 août en Bretagne. Périodes d'interdiction d'épandage des effluents et des fertilisants azotés ; couverture végétale et cultures d'hiver pour absorber l'azote du sol au cours des périodes pluvieuses et à éviter le ruissellement, etc, ce document établit les règles qui s'appliquent en Bretagne au titre des programmes d'actions national et régional, pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole. Il entre en vigueur le 1^{er} septembre 2018.

Retrouvez les textes sur le site de la DREAL Bretagne :

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/sixieme-programme-d-actions-regionale-directive-r1303.html

Réaction des syndicats agricoles FRSEA et JA de Bretagne

« Alors que les négociations pour le 6^e programme d'actions régional nitrates aurait pu se poursuivre jusqu'en septembre, le préfet a coupé court aux discussions en signant l'arrêté le 3 Août dernier. Lourdeur administrative, empilement des normes et accentuation des distorsions de concurrence, tel est le menu concocté par les services de l'État pour les agriculteurs bretons.

L'écrasante machinerie de notre système administratif a poursuivi son chemin bien loin des réalités économiques, noyée dans les idéologies et le dogmatisme, sourde aux demandes pragmatiques de notre réseau pourtant force de proposition. Aucun fondement scientifique, aucune justification agromatique ou environnementale n'explique cette attitude.

La FRSEA et les JA Bretagne ne cautionnent pas ce texte incompréhensible, inapplicable et surtout inacceptable. Imposer de nouvelles contraintes aux agriculteurs c'est nier la baisse globale et avérée de la teneur en nitrates dans les eaux bretonnes ; fruit du travail de la profession basée sur la mobilisation et l'engagement des agriculteurs, mais aussi des autres acteurs locaux démontrant, au passage, que d'autres approches sont possibles et fonctionnent mieux que la seule approche réglementaire coercitive. »

TEAM SOLAR BRETAGNE

23 étudiants rennais bâtissent la maison du futur... en Chine !

23 étudiants et enseignants de la Team Solar Bretagne ont construit en 20 jours un prototype d'habitat durable de 120 m², lors du Solar Décathlon en Chine. 17 équipes du monde entier s'affrontaient pour bâtir la maison la plus performante, l'équipe rennaise est en démonstration jusqu'au 18 août.



Cette compétition d'excellence, suivie par 2 millions de visiteurs, se déroule cet été à Dezhou, dans la province chinoise du Shandong, jumelée avec la Région Bretagne. L'équipe de la Team Solar Bretagne réunit une centaine d'étudiants ingénieurs, architectes, urbanistes, économistes, graphistes, une trentaine d'enseignants et un grand comité d'experts. Les étudiants bretons viennent de l'ENSAB École Nationale d'Architecture Supérieure de Bretagne, du lycée Joliot Curie, de l'université Rennes 1, l'INSA, les Compagnons du Devoir et 40 étudiants Chinois de la Xiamen University et Shandong University.

En tête de la compétition, avec les allemands et italiens...

L'épreuve a débuté le 2 août et 16 jours durant l'équipe est évaluée et la maison testée sur plusieurs critères, comme l'innovation, le confort, la balance énergétique, la communication. La maison devant être construite en un temps record, l'équipe a travaillé sur une solution modulaire afin d'optimiser le temps de montage. La structure en bois de la maison a ainsi été montée en 3 jours. L'habitat prototype est monitoré jusqu'au 17 août, toutes les nuits de 18h à 8h. Différents capteurs mesurent toutes les quinze minutes la température, le taux d'humidité, le CO₂, PM 2.5. Des points sont attribués si les maisons respectent des conditions établies dans les règles de la compétition (par exemple un taux d'hu-

midité inférieur à 60%). Réalisation de repas dans la cuisine, utilisation de machine à laver le linge... des tâches sont réalisées chaque jours afin de mettre le prototype dans des conditions réelles d'utilisation. Il est également demandé de circuler 20 km tous les jours avec un véhicule électrique chargé grâce aux panneaux photovoltaïques de la maison.

A l'issue de la première journée de test, l'équipe faisait partie du trio de tête avec les Allemands et les italiens sur les 17 équipes sélectionnées. L'association Team Solar Bretagne et ses membres académiques ayant été retenus comme la seule équipe française pour participer à la compétition du Solar Decathlon China 2018.

Le concept Jia +

La maison innovante conçue se nomme Jia +, (JIA signifiant maison en chinois) et apporte une réponse adaptée aux enjeux urbains locaux en faveur de l'habitat durable et de la préservation du patrimoine. L'exode rural et diverses politiques de rénovation urbaine brutale ont abouti à la destruction de villages et de maisons traditionnelles chinoises. « **Au travers du concept JIA+, nous proposons une manière de densifier la ville avec parcimonie par la construction d'une nouvelle maison, dans la cour intérieure d'une maison traditionnelle rénovée** » indique dans un communiqué l'équipe de Solar Bretagne. « **Le tourisme intérieur en Chine étant en plein développement, nous suggérons que l'habitat traditionnel rénové devienne une maison d'hôtes et que la maison JIA+ soit habitée par la famille propriétaire, parfois multi-générationnelle. La rénovation de la maison ancienne pourra être amortie par l'exploitation de la seconde. JIA+ est une solution et une réponse au vieillissement de la population Chinoise et pour le maintien à domicile des personnes âgées** ».



Le comité d'organisation du Solar Decathlon China et la ville de Dezhou proposent aux équipes participantes de développer leurs concepts de projets sur 100 villages dans la province du Shandong après la compétition. Une opportunité pour participer au développement d'une filière bâtiment bas carbone énergie positive en Chine.

Le Solar Decathlon

Créé à l'initiative de l'US Department of Energy, le Solar Decathlon est une compétition biennale internationale d'architecture, de design, d'urbanisme et d'ingénierie ouverte à des équipes universitaires pluridisciplinaires.

L'équipe a accordé de l'importance à l'énergie que nous ne consommons pas

Dans une logique de sobriété, la Team Solar Bretagne a choisi des matériaux biosourcés, 90% d'éco-matériaux, locaux et naturels. Ces matériaux biosourcés participent à la nécessité d'améliorer la qualité de l'air en Chine, en étant des « pièges à carbone ». La paille, utilisée par exemple pour l'isolation, est disponible en grande quantité dans le Shandong et peu onéreuse. Les concepteurs favorisent en priorité l'utilisation des « gratuits » que sont le soleil, le vent et l'eau pour aboutir à une conception passive. Les équipements sont à faible consommation pour des besoins réduits d'énergie.

5 ans pour le projet Team Solar Bretagne

Depuis 2013, les universités de Rennes 1 et Rennes 2, l'INSA Rennes, l'UBS, l'ENSAB, le lycée Joliot-Curie et les Compagnons du devoir se sont alliés avec un objectif : participer au Solar Decathlon en Chine.

La Team Solar Bretagne a été créée en 2014 avec pour but de fédérer des établissements de l'enseignement supérieur bretons, autour de projets de construction d'habitats durables. Pensés et conçus par des étudiants, ces projets ont pour vocation de rapprocher des élèves issus de différents corps de métier et de leur apprendre à travailler ensemble.

Encadrée par une équipe d'enseignants et d'experts, la Team Solar Bretagne compte s'imposer comme un acteur incontournable de la transition énergétique et écologique dans la région Bretagne, participer à l'invention du territoire et du bâtiment durables bretons, vers une éco-région armoricaine. Le directeur de l'association, Olivier Helary, est un architecte ingénieur à Rennes. Diplômé de l'INSA et de l'ENSAB, il a enseigné à l'INSA sur le développement durable et a travaillé sur plusieurs projets de rénovation durable des bâtiments.

INSTALLATION DES NOTAIRES

Proposition de carte 2018-2020 de l'Autorité de la Concurrence : 700 nouveaux notaires entre 2018-2020

Le processus d'ouverture progressive de la profession notariale donne « des résultats encourageants et doit se poursuivre » selon l'Autorité, qui formule de nouvelles recommandations pour favoriser de manière graduelle, l'installation de nouveaux notaires. Elle identifie 230 zones d'installation libre sur 306 zones du territoire, recommandant l'installation libérale de 700 nouveaux notaires d'ici 2020.

Dans un communiqué daté du 31 juillet l'Autorité de la Concurrence fait des recommandations sur l'installation de nouveaux notaire en France. L'Autorité estime que le potentiel à l'horizon 2024 est compris entre 1 800 et 2 300 nouveaux notaires libéraux.

En application de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (« loi Macron »), l'Autorité de la concurrence a proposé aux ministres de la justice et de l'économie une carte révisée des zones d'installation des notaires, assortie de recommandations sur le rythme de création de nouveaux offices notariaux pour la période 2018-2020. La loi prévoit en effet qu'une révision de cette carte intervienne tous les deux ans.

Pour mémoire, la première carte, qui avait été adoptée sur proposition de l'Autorité du 9 juin 2016 (avis n° 16-A-13) par arrêté conjoint des ministres de l'économie et de la justice du 16 septembre 2016 (publié au Journal Officiel du 20), arrivera à échéance le 21 septembre prochain.

Le premier objectif de 1650 nouveaux notaires

La carte 2016-2018 identifiait 60 zones d'installation contrôlée (« zones orange ») et 247 zones d'installation libre (« zones vertes »). Dans ces dernières, l'Autorité avait recommandé l'installation libérale de 1 650 notaires.

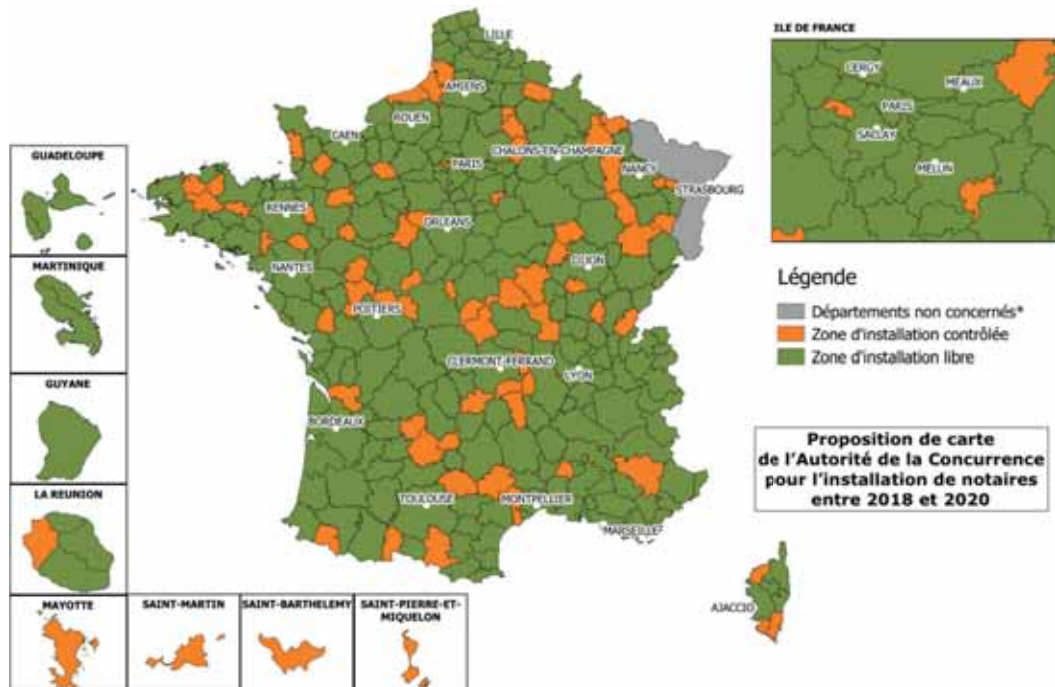
En pratique, malgré l'engouement des candidats (plus de 36 000 candidatures enregistrées sur le site internet dédié) et la mobilisation exceptionnelle des services de la Chancellerie pour instruire les demandes, la longueur et la complexité de la procédure de nomination ont été telles qu'il est d'ores et déjà établi que cet objectif ne sera pas atteint en septembre 2018 (quelques dizaines de nominations feront défaut). Selon l'Autorité, avec cette réforme les effectifs de notaires titulaires ou associés d'offices auront crû d'environ 15 % en deux ans, tout en contribuant à la féminisation (plus de la moitié des nouveaux notaires nommés sont des femmes) et au rajeunissement de la profession : la moyenne d'âge des nouveaux notaires nommés est de 37 ans, contribuant à baisser de deux ans la moyenne d'âge de la profession qui s'établit désormais à 47 ans.

76 zones orange, 230 zones vertes

L'Autorité estime que le potentiel à l'horizon 2024 est compris entre 1 800 et 2 300 installations de nouveaux notaires libéraux. Pour la période 2018-2020, une fois les recommandations 2016-2018 satisfaites, l'Autorité recommande l'installation libérale de 700 nouveaux notaires répartis dans 230 zones d'installation, proportionnellement aux besoins identifiés localement. Elle a également défini 76 zones orange, dans lesquelles elle n'a pas identifié de besoin

de création d'offices a priori. La réduction du nombre de zones vertes (230 contre 247 dans la précédente carte) matérialise le rééquilibrage en cours de l'offre notariale aux besoins de l'économie dans une part croissante du territoire national. L'Autorité prenant en compte une forte disparité entre des études qui sont très rentables situées en zone verte, et des études qui le sont moins situées en zone orange, elle recommande d'améliorer la procédure de nomination en zone orange en introduisant le principe par défaut de l'interdiction de toute création d'office dans ces zones, sauf situation exceptionnelle qui justifierait, après avis de l'Autorité, que le ministre de la Justice déroge à cette interdiction. Une telle modification du dispositif actuel prendrait acte du fait que le Gouvernement a choisi de ne procéder à aucune création d'office dans les zones orange sur la période 2016-2018. En zone verte, elle recommande de limiter les candidatures par zone à une par personne physique et en fixant un nombre maximal de zones de candidature (par exemple trois par jour), en permettant aux candidats d'exprimer un ordre de préférence entre leurs différentes demandes, mais aussi en organisant un tirage au sort électronique et simultanément dans toutes les zones, en accroissant la transparence sur l'état d'avancement de l'instruction des candidatures, en allongeant le délai maximum entre nomination et prestation de serment et en restreignant les possibilités de renonciation tardive des candidats.

Retrouvez l'ensemble de l'argumentaire de l'Autorité de la Concurrence sur le site www.autoritedelaconcurrence.fr



L'Autorité de la concurrence est un organisme administratif indépendant, spécialisé dans l'analyse et la régulation du fonctionnement de la concurrence sur les marchés. Elle est garante du contrôle des pratiques anticoncurrentielles, l'expertise du fonctionnement des marchés et le contrôle des opérations de concentration, veillant au libre jeu de la concurrence.

Née en 2009 de la transformation du Conseil de la concurrence, l'Autorité de la concurrence agit au nom de l'État, sans pour autant relever de l'autorité du Gouvernement dans l'exercice de ses pouvoirs. Elle intervient soit après avoir été saisie par un plaignant, soit après s'être auto-saisie. Les décisions qu'elle rend en matière de pratiques anticoncurrentielles sont soumises au contrôle de la cour d'appel de Paris. Ses décisions en matière de concentrations relèvent du contrôle du Conseil d'État. Une institution collégiale qui comprend dix-sept membres, nommés pour une durée de cinq ans, par décret pris sur le rapport du ministre chargé de l'économie.

*En application de l'exception prévue au VII de l'article 52 de la loi du 6 août 2015.

INSTITUT SUPÉRIEUR DE DESIGN A SAINT MALO

Ouverture en septembre !

L'institut supérieur de Design ouvrira à la rentrée à Saint Malo, près de la gare, et proposera des formations dispensées en interaction avec les opérateurs économiques et culturels locaux.

Porté par Julien Vey, Leslie Hébert, Damien Serres et Thiago Mximo, l'objectif est de développer une vraie culture design et numérique dans la Région..

Des stages au sein d'entreprises partenaires

C'est la première école française montée sous forme de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif).

Avec des promotions de 18 jeunes, l'Institut Supérieur de Design proposera, dès la rentrée, une formation initiale diplômante Bac+3 en « Design et société numérique ». Les élèves effectueront des stages rémunérés de 3 mois chaque année au sein d'entreprises partenaires telles que le groupe Beaumanoir ou Atouts.

L'école a pour objectif de former à des compétences donnant accès aux métiers de graphiste, maquettiste, directeur artistique junior, chef de projet numérique, webdesigner, community manager, app designer, UX designer, motion designer ou encore illustrateur.

L'Institut proposera aussi une formation continue d'un an destinée aux professionnels du secteur. La première ouvrira à la rentrée en « Design produit et commerce connecté ». La pédagogie est collaborative, chaque étudiant approfondit sa pratique personnelle tout en répondant aux problématiques globales en groupe.

Nos entreprises sociétaires versent à l'école une bourse afin de réduire les frais de scolarité des étudiant-e-s qui sont aussi sociétaires et votent les décisions aux assemblées générales.

Les acteurs de l'Institut

Les talents du territoire, qu'ils ou elles soient des professionnel-le-s du Design, de l'Art et du numérique, entreprises innovantes du territoire, collectivités et organismes publics ou associations culturelles, se sont associés pour faire de l'institut un lieu hybride, d'apprentissage, d'art, de développement personnel, mais aussi d'entrepreneuriat, de recherche, d'expérimentation, d'innovation. L'équipe pédagogique et les intervenants seront principalement des professionnels issus du territoire.

Les entreprises et collectivités partenaires : Atouts, Atelier Belle Lurette, Caroline Le Poutère Le studio, Famileo, Groupe Beaumanoir, O2o studio, Studio 1338, Synergiz, CCI Ille et Vilaine, Digital Saint Malo, Lycée Maupertuis.

Les SCIC sont des outils de développement territorial à disposition des acteurs privés et publics et permettant à tous types d'entreprises ou de collectivités, ayant intérêts communs, de se regrouper pour agir au nom de l'Intérêt Général.

CHÈQUES CADEAUX MON TERRITOIRE ?

« 100% mobile » avec Mkado

Le chèque cadeau ? Apparemment le système est bien rôdé et séduit : une étude* témoignait ainsi qu'il est le 3^e cadeau désiré par les Français derrière l'argent en numéraire (souhait n°1) et les vêtements. Dès lors, comment innover ? La réponse avec Eric Mikolajczak aujourd'hui attelé à proposer le dispositif aux CCI bretonnes. Avec des ressentis différents...

7 Jours les Petites Affiches :

Vous proposez le premier chèque cadeau « 100% local, 100% mobile » : comment cela ?

Eric Mikolajczak :

Il s'achète tout simplement en ligne, s'utilise et s'encaisse avec un smartphone ou à l'aide d'un « tampon connecté ». Le remboursement du commerçant s'effectue sous 48h.

Nous permettons ainsi à tout éditeur local, CCI, Villes, Unions de Commerçants... de vendre en ligne son chèque cadeau et de proposer son réseau d'acceptation.

En proposant aux entreprises un chèque cadeau moderne, simple et sans papier qui permet d'orienter le pouvoir d'achat vers les commerces de proximité, l'éditeur assure pleinement sa mission d'accompagnement.

La CCI du Morbihan a choisi notre solution sur appel d'offres pour dématérialiser le chèque cadeau Ty Kdoz 100 % Morbihan et permettre l'encaissement auprès de 650 commerces dès cet été. Et plusieurs autres départements ou villes de France souhaitent déjà s'appuyer sur Mkado : la Charente, la Haute-Marne, Aizenay en Vendée ou encore Le Mans. La Confédération des Commerçants de France (300 000 commerces de détail) va à son tour créer en 2018 un chèque cadeau mobile CDF, toujours grâce à Mkado.

7 Jours les Petites Affiches :

Vous venez d'évoquer la CCI 56. Vous avez également approché celle de notre département. Où en êtes-vous des négociations ?

Eric Mikolajczak :

Au niveau du Service Commerce, la priorité est de lancer à l'échelle de plusieurs pays du 35, une place de marché dédiée au commerce de proximité. Je leur ai expliqué, preuves à l'appui, que cela ne pourrait pas fonctionner, sauf à engager des coûts de personnel démesurés (formation des commerçants, animation des boutiques en ligne, relances, etc...)



Pour autant, la décision semble prise d'aller quand même dans ce sens.

Je ne peux que le déplorer : le budget des CCI a diminué de 18% cette année ; malgré tout, des choix de solutions coûteuses et non efficaces continuent à être faits sur certains territoires en France. Bref ! Vous l'aurez compris, le dossier relatif à la dématérialisation des Chèques Cadeaux, pourtant fortement générateur d'économies, est reporté dans le cas présent à 2019, alors que les indicateurs méritent qu'on s'y arrête.

Le marché actuel des Chèques Cadeaux « locaux » sur le Département 35** :

- Pays de Vitré : 240 commerces / 270 000 € de vente de CC en 2017
 - Pays de Fougères : 100 commerces / 130 000 € de vente de CC en 2017
 - Pays de Saint Malo : 140 commerces / 80 000 € de vente de CC en 2017
 - Pays de Redon : 75 commerces / 20 000 € de vente de CC en 2017 (démarrage)
- Soit 500 000 € de vente de Chèques Cadeaux sur le département.

En comparant avec le département du Morbihan, ce n'est pas ridicule puisque les chiffres sont assez similaires. Les frais de gestion doivent également être du même ordre, et, pour information, la CCI du Morbihan les avait chiffrés à plus de 110 000 €.

On ne cesse de défendre la dématérialisation et des choix d'un autre temps continuent d'être faits...

*Cabinet Delmotte
** Source CCI

Le chèque cadeau... pour les nuls. Dans l'ouvrage Du bon usage du chèque cadeau (car, oui, pareil ouvrage existe bien !) le chèque-cadeau est défini comme « un avantage en nature équivalent à un avantage en argent. Il s'agit d'un crédit d'achat qui s'effectue ou s'échange en magasin. Le chèque-cadeau peut être mono ou multi-enseignes, selon qu'il peut être échangé auprès d'une ou plusieurs enseignes déterminées ». Il s'oppose ainsi aux cadeaux (objet ou service remis en nature : un objet de décoration, un billet de spectacle...) et aux bons de réductions (avantage lié à l'achat d'un produit bien déterminé). Le chèque-cadeau peut être échangé contre des produits de toute nature auprès d'un ou plusieurs magasins ou enseignes.

CENTRE EUGENE MARQUIS RENNES

Lancement de l'application « Cem@santé »

Un programme inédit de suivi à domicile vient d'être lancé par le centre Eugène Marquis, « Cem@santé », à prononcer « C'est ma santé ». Conçu par la start-up Exolis, il s'adapte aux besoins du patient et a été élaboré par les équipes soignantes et informatiques du Centre Eugène Marquis.

Débutée en novembre 2017, la phase pilote de l'application a permis de suivre une centaine de patients volontaires sur une période d'un mois post-opératoire, majoritairement des femmes opérées d'un cancer du sein (moyenne d'âge 52 ans). L'application a été améliorée grâce à leurs avis et leurs suggestions.

La satisfaction est telle qu'à terme, il est prévu que tous les patients du centre Eugène Marquis bénéficient de l'accès à cette technologie.

Comment ça marche ?

L'application Cem@santé est téléchargeable gratuitement depuis Google Play et Apple Store sur smartphone/tablette ou accessible sur un ordinateur.

Le patient accède en quelques minutes à un compte personnel grâce à des identifiants personnels et sécurisés. Il a alors accès à toutes les informations concernant son traitement et son parcours de soin, à tout moment et en temps réel.

Via l'application CEM@santé, le patient est invité régulièrement à évaluer son état de santé par des questionnaires, qui sont secondairement envoyés à l'équipe soignante, permettant d'adresser conseils et recommandations au patient en retour.

Cem@santé est une véritable extension de la prise en charge patient, à l'extérieur du Centre, à la fois réactive dans le suivi de la maladie et rassurante pour le patient.

Le Centre Eugène Marquis est un Établissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC) à but non lucratif qui participe au service public hospitalier à travers les soins, la recherche et l'enseignement. Il est le Centre régional de lutte contre le cancer en Bretagne et est membre de la Fédération Française des Centres de Lutte Contre le Cancer (UNICANCER).

Exolis est spécialisée dans le développement de solutions mobiles de e-santé. Grâce aux nouvelles technologies mobiles et objets connectés, l'entreprise propose des applications qui renforcent le lien entre le patient et l'hôpital pendant son séjour puis à son retour au domicile. Principalement à destination des établissements de santé, les solutions conçues par Exolis accompagnent la transformation numérique du monde médical.

BRETAGNE **WORLD RX OF LOHEAC**

1 & 2 SEPTEMBRE 2018
CHAMPIONNAT DU MONDE DE RALLYCROSS

SEBASTIEN LOEB • PETTER SOLBERG
JOHAN KRISTOFFERSSON
MATTIAS EKSTRÖM

VENDREDI 31 AOÛT **ESSAIS LIBRES** **PARADE DES PILOTES 15H**

GRATUIT -16 ans RÉSERVATIONS

RALLYCROSSLOHEAC.COM

Logos: FIA World Rallycross Championship, Monster Energy, Total, Red Bull, Coopers & Lybrand, Woodland, KKRCHER, Ouest France, Auto Minute, Clear Channel, Bretagne, Ile & Vilaine, Vallons de Haute Bretagne, etc.

CORPS NUDS - 15 Septembre FÊTE DU PATRIMOINE

Les Ateliers Helmbold Spécialistes de la restauration de vitraux anciens

A l'occasion de la journée nationale du patrimoine, la commission culture de la Mairie de Corps Nuds et les ateliers Helmbold situés sur la commune, s'associent pour faire découvrir à toutes les générations un trésor de savoir-faire : la restauration des vitraux anciens ou des créations contemporaines. Un métier en recherche de talents.



De gauche à droite - Amélie Morillon, (stagiaire culture), Nathalie Aquilina, (mairie adjointe à la culture), Henri Helmbold (Chef d'entreprise)

Cette année, la journée nationale du Patrimoine a pour thème l'art du partage. A cette occasion, les Ateliers Helmbold proposent le 15 septembre une visite guidée de leur entreprise pour faire découvrir au public ce métier unique. Depuis 50 ans, les Ateliers Helmbold travaillent aussi bien pour les Monuments Historiques que pour les particuliers.

Déroulé de la visite

La visite commence par la salle d'exposition sur l'histoire de l'art du vitrail, les techniques de fabrication du verre de l'antiquité à nos jours et l'évolution historique de la réalisation des vitraux. Le public pourra observer la très grande qualité des vitraux exposés. Suivra ensuite une visite commentée des trois ateliers : atelier de création restauration de vitraux, atelier de fusing et atelier de ferronnerie qui permettra d'observer les différentes techniques utilisées dans la réalisation des vitraux ou du verre fusionné.

Contact et réservation : 50 places disponibles par groupe - 02 99 44 00 11

CORPS-NUDS

JOURNÉE DU PATRIMOINE «L'art du partage»

PORTES OUVERTES des Ateliers HELMBOLD

Atelier de créations et restauration de vitraux à Corps-Nuds

SAMEDI 15 SEPTEMBRE 2018

Réservez en mairie ! Attention places limitées

Groupe 1 de 10h30 à 12h
Groupe 2 de 15h à 16h30

Logos: Mairie de Corps Nuds, Ateliers Helmbold, etc.

VOL À VOILE

L'Equipe de France de Vol à Voile est vice-championne du monde par équipe, elle compte 2 Brétiliens

Les Championnats du Monde de Vol à Voile 2018, en classes libres, 18m et biplaces 20 mètres viennent de se terminer à Hosin en République Tchèque. Parmi les 94 concurrents représentant 27 pays, l'Equipe de France comptait deux pilotes d'Ille-et-Vilaine, licenciés au « PIV Rennes Saint-Sulpice ».



Podium par équipe, l'équipe de France sur la deuxième marche, médaillée d'argent. En Or l'Allemagne, en Bronze la République Tchèque.

Philippe de Péchy et Aude Untersee sont les deux bretiliens licenciés en vol à voile ayant concouru à ces championnats du monde.

Philippe de Péchy en planeur monoplace classe libre (planeur de taille illimitée), et Aude Untersee co-pilote du planeur biplace de 20 mètres d'envergure, mené par le triple champion du Monde Laurent Aboulin.

Les conditions aérologiques très favorables ont permis une compétition marathon avec 12 jours consécutifs de course. Les concurrents ont chacun parcouru en planeur, en utilisant uniquement l'énergie contenue dans l'atmosphère, près de 5 000 km au-dessus de la Tchéquie, de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Pologne, et cela à une vitesse moyenne de plus de 131km/h !

L'équipe française en Argent

Au classement individuel, le Français Jean-Denis Barrois (Saint-Auban) remporte la médaille de bronze en classe 18 mètres.

En classe libre, Philippe de Péchy termine 6^e en ayant remporté la 10^e et la 12^e manches.

En classe biplace 20 mètres L'équipage Aboulin-Untersee a remporté la première manche et se classe également 6^e au général.

Le tir groupé des 5 Français dans le Top 7 des trois classes permet à l'Equipe de France de décrocher la médaille d'argent au classement par équipe, devancée de seulement quelques points par les Allemands.

Après le titre de Champion de France remporté par Philippe de Péchy en juillet dernier, les résultats obtenus lors de ces championnats du Monde sont très positifs et démontrent la dynamique sportives des Planeurs d'Ille-et-Vilaine.

Aude Untersee participera du 19 au 25 août, à Pont-sur-Yonne, au Championnat de France en catégorie féminine. Tenante du titre, elle espère y décrocher une sélection pour le Championnat du Monde féminin qui se déroulera en Australie en janvier 2020.

L'Aérodrome de Saint-Sulpice

C'est une plate-forme spécialement conçue pour le vol en planeur. Entre les pays de Loire et la Bretagne, un grand espace de liberté pour les passionnés de la discipline. L'Aérodrome Communautaire du Pays de Grand Fougeray, situé à 5 km au sud de Bain de Bretagne, entre Nantes et Rennes, est un aérodrome à usage restreint exclusivement réservé au vol en planeur. Il comporte une piste en herbe de 770m x 80m, un hangar de 1 200 m² permettant l'accueil des planeurs de l'association, un atelier de maintenance des planeurs, un centre de formation au vol en planeur, lieu de vie des Planeurs d'Ille-et-Vilaine tout au long de l'année.

L'association propose également une formule découverte, et bon cadeau, pour découvrir les sensations du vol silencieux, prix entre 85 et 110 €.

Site web : www.planeur35.org



5 000km parcourus au-dessus de la Tchéquie, de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Pologne.



Philippe de Péchy avant le décollage



Aude Untersee co-pilote du planeur biplace de 20 m

SAISONNIERS DE LA RESTAURATION

Premier bilan positif pour PRO-Saisons

Ils sont crêpiers, serveurs en salle, pizzaioli, responsables d'établissement touristique... et ils ont bénéficié du dispositif PRO-Saisons décliné en Bretagne entre le Fafih et le Fongecif Bretagne. Objectif : « sécuriser » le parcours professionnel des saisonniers et « professionnaliser » les pratiques RH des employeurs... Retours d'expériences menées de part et d'autre.

En 2017, le Fafih* lançait l'expérimentation PRO-Saisons en Bretagne afin de « **professionnaliser, qualifier et sécuriser durablement les saisonniers de l'Hôtellerie, de la Restauration, des Loisirs et des Activités du Tourisme** », le dispositif s'articulant entre périodes professionnelles en saison et périodes de formation en intersaison.

Les saisonniers, en CDD ou demandeurs d'emploi, pouvaient ainsi choisir une formation en fonction de leur objectif professionnel. Celle-ci devait viser une certification :

- Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)
- Diplôme ou titre

Le coût pédagogique de la formation était intégralement pris en charge par l'un des partenaires du projet (Fafih, Fongecif Bretagne** ou Pôle Emploi). Selon la situation du saisonnier, le maintien total ou partiel de sa rémunération était possible. Les parcours étaient toujours individualisés et adaptés.

« Avec plus de 20 informations collectives organisées et plus de 500 saisonniers rencontrés, les premiers résultats de l'expérimentation témoignent de la réelle valeur ajoutée du partenariat entre le Fafih et le Fongecif Bretagne ainsi qu'avec les autres acteurs fortement mobilisés pour l'expérimentation » souligne le Fongecif Bretagne.

A travers un diagnostic et un accompagnement « sur mesure et selon les besoins identifiés » par un cabinet RH, les professionnels qui souhaitaient

renforcer la performance et le développement de leur entreprise pouvaient eux aussi bénéficier d'un accompagnement par un conseiller Fafih.

Parmi les axes de progression pointés : quid de la politique de recrutement et d'intégration des saisonniers ? Comment favoriser la fidélisation des saisonniers ou réussir à motiver des équipes... Professionnalisation des managers... Outils de gestion des RH... Problématiques Métiers...

33 professionnels se sont ainsi engagés dans un diagnostic (réalisés/en cours/prévus) tandis que 31 d'entre eux actaient un accompagnement dans la foulée (réalisés/en cours/prévus)

Des ajustements pour 2018/2019

Le Fongecif Bretagne précise aujourd'hui : « après que le saisonnier a validé son projet et déposé son dossier, le délai minimum d'entrée en formation est fixé à un mois. Les conseillers optimisent le temps d'étude lorsque le projet est déjà bien abouti et ils se rendent disponibles lorsqu'il y a un critère d'urgence pour être réactif et ne pas perdre le saisonnier. »

Notons aussi qu'au vu du contexte de réforme qui impacte le CIF***, le Fongecif Bretagne signale que pour les formations démarrant en

2019, les dossiers devraient être analysés en fin d'année en fonction des moyens disponibles. Le montage de dossier CIF CDD pour les saisonniers en fin de contrat en septembre /octobre devra être anticipé afin de les présenter en commission d'Octobre ou de Novembre 2018.

*Le Fafih est l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) des métiers de l'hôtellerie, de la restauration, des loisirs et des activités du tourisme
** Le FONGECIF Bretagne ou Fonds de Gestion des Congés Individuels de Formation est un Organisme Paritaire au titre du Congé Individuel de Formation.

*** Le projet de loi actuellement à l'Assemblée Nationale précise la fin des engagements sur le CIF pour le 31/12/2019.

• François Depena
Gérant de la Crêperie La Violette (Bain-de-Bretagne)

« Nous devons impérativement progresser ! »

« J'ai repris cette affaire avec mon épouse il y a 7 ans et d'emblée nous avons décidé d'ouvrir 7j/7 - là où auparavant elle était fermée les dimanche et lundi - avec un choix très clair : miser sur l'humain et le recrutement. Nous sommes appuyés sur le cabinet MRHQ (Le Rheu-35), un cabinet placé sur la niche des TPE, lui-même très innovant et qui nous a aidés. Tout a commencé par un diagnostic réalisé en avril et mai derniers, avec une journée d'observation pour commencer : le conseiller RH nous a regardés travailler dans notre crêperie. S'en est suivie une restitution avec le Fafih avec des choses à corriger (nécessité de se mettre en conformité avec le règlement, conditions de travail...) et l'organisation d'un séminaire au profit de mon épouse et moi-même au nom d'une conviction : dans nos métiers de la restauration, nous devons impérativement progresser ! Oui, nous sommes touchés par la pénurie de main d'œuvre ! Oui nous avons l'image d'un métier difficile avec souvent de mauvaises pratiques dans le passé ! Oui, nous sommes face à un mur ! Oui on travaille le soir mais les infirmiers et la gendarmerie aussi ! Mais nous pouvons redevenir attractifs ! Et cela ne peut passer que par la remise en cause complète des RH ! C'est à ce prix que l'on pourra fidéliser nos salariés*. Concrètement, ils ont chez moi 3 jours de repos consécutifs et 15 jours de vacances en été. Mais recruter et être bien entourés au travail, cela signifie aussi pouvoir s'économiser. Sinon on s'épuise ! C'est pourquoi je crois à la formation et que je reconvertis actuellement une personne de 45 ans qui aime l'univers de la cuisine. »

* En plus de son couple, François emploie 3 salariés + 3 apprentis.

• Gaëtan Mordan, 23 ans

Serveur à La Brasserie Armoricaïne (Saint-Malo)

« En 2017, je me suis rendu à l'AFPA de St-Malo parce que je voulais me former pour devenir Chef de rang. C'est eux qui m'ont alors parlé du dispositif PRO-Saisons mis en place. J'ai alors compris qu'il fallait avoir travaillé au minimum 4 mois d'affilée pour y prétendre. C'était mon cas : j'avais travaillé de février à septembre 2017 à La Brasserie Armoricaïne. Le temps que mon dossier se monte - deux mois à l'époque - et j'ai débuté ma formation en novembre. Elle s'est terminée en mars dernier. Il s'agissait d'une formation en continu, dispensée à l'AFPA de St-Malo sur la base de 35H/semaine. Nous étions un groupe d'une dizaine de personnes, âgées de 17 à 37 ans. J'ai adoré cette formation qui alternait cours théorique et pratique. L'AFPA dispose de son restaurant pédagogique en interne notamment ouvert au public 3 jours par semaine. Notre formateur, qui plus est, était un vrai passionné ! C'est le Fongecif qui a directement pris en charge le montant de ma formation, de l'ordre de 4 000 €. Concrètement, j'en suis sorti avec un diplôme : l'équivalent du CAP Serveur-se en restauration et je suis aujourd'hui de retour à la Brasserie Armoricaïne où je suis désormais payé 1 400 € nets et non plus 900 € comme auparavant. Je peux vraiment dire que PRO-Saisons m'a été on ne peut plus bénéfique ! C'est un nouveau chapitre professionnel qui s'ouvre pour moi. Mon objectif à moyen terme ? Me former pour devenir Maître d'hôtel ou sommelier... et faire de nouveau appel à PRO-Saisons dans ce sens ! »

* Le Fongecif a pris en charge le coût pédagogique (4 150 €) + la rémunération sur la durée de la formation. Pôle Emploi a pris en charge le début de la formation. Gaëtan Mordan n'a donc pas eu de frais à sa charge.

Le tourisme est un secteur d'activité majeur pour la Bretagne, du point de vue de sa forte contribution à la production de richesse (8% du PIB). L'Hôtellerie-Restauration et les activités de loisirs représentent près de 12 000 établissements qui emploient plus de 40 000 personnes, auxquelles s'ajoutent 20 000 postes saisonniers en été. Ceux-ci représentent 26% du poids des emplois de la région sur l'année.

Contexte dans lequel le dispositif fut présenté dans le cadre de plusieurs réunions professionnelles, d'AG d'associations et d'organisations patronales, de réseaux d'employeurs : UMIH - Hôtels de Charme et de Caractère en Bretagne (HCCB) - Club hôtelier du Golfe du Morbihan Baie de Quiberon Belle-Île en Mer - Club hôtelier de la baie de Morlaix Centre Finistère - Crêperies Gourmandes - Entreprendre Le Tourisme (22).

UMIH 35 ILLE-ET-VILAINE

Immeuble LE DELTA 3
40 rue du Bignon - CS 27733
35577 CESSON-SEVIGNE
Tél : 02 99 36 00 59 - Fax 02 99 36 61 36
contact@umih35.com / www.umih35.com



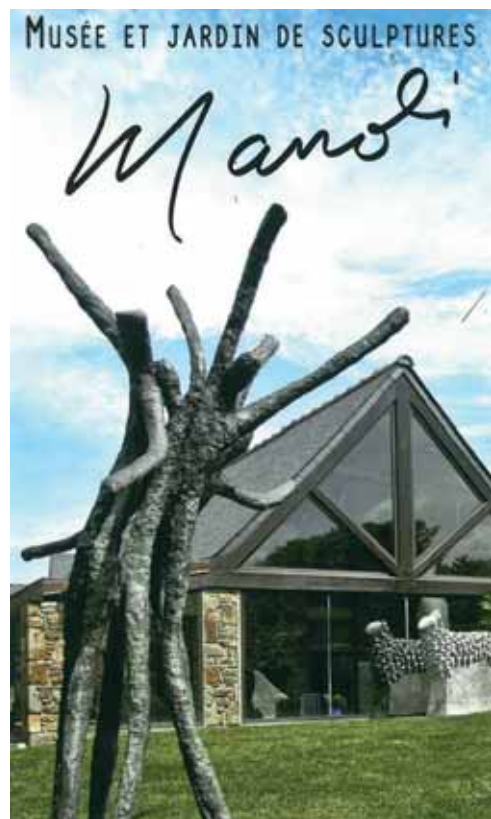
A LA RICHARDAIS : MUSÉE ET JARDIN DE SCULPTURES MANOLI

Une demeure attachante, un jardin plein de charme ! Le Musée MANOLI à La Richardais, sur les rivages de La Rance, invite à la contemplation et à la sérénité. Lieu de vie et de création de Pierre MANOLI, il est tout imprégné du souvenir de ce sculpteur de renom, auteur de la "Grande Voile" de la Gare Montparnasse et du mobilier liturgique de la Cathédrale de Quimper. Sa femme, Birgit y a rassemblé près de 300 œuvres : sculptures mais aussi dessins et œuvres préparatoires.

Dans l'herbe paissent d'étonnants moutons à la toison frisée, faite de petites hélices. Dans les arbres nichent des oiseaux de métal doré, saisis en plein vol. Au pied des buissons et des massifs d'agapanthes se dressent des chouettes façonnées à partir de sacs de charrie. A l'intérieur de la maison, des équilibristes filiformes et des danseurs virevoltants tout de grâce et de légèreté nous entraînent dans le monde imaginaire et poétique de l'artiste.

Pierre MANOLI, né en Egypte en 1927 mais Breton de cœur savait insuffler la vie, détourner les matériaux de récupération, tirer parti de toutes les ressources du métal, du granit, de la faïence, bousculer les conventions pour faire jaillir personnages, animaux, œuvres abstraites. Avec caractère et poésie !

Musée MANOLI, 9 Rue du Suet 35780 LA RICHARDAIS. 02 23 18 72 79. www.manoli.org
Horaires : Aout, tous les jours de 11h à 19h.
Plein tarif : 5 €, tarif réduit 3,5 €. Tarif famille 15 € (2 adultes et 2 enfants de 0 à 18 ans). Gratuit pour les moins de 6 ans. Visites commentées tous les jeudis à 16h d'avril à septembre.



RENNES ENCHERES

Sur la côte d'éméraude Samedi 18 août 2018 à 19h Vente aux enchères de sculptures au golf de Lancieux

Avec passion et enthousiasme, Carole Jézéquel, commissaire-priseur à Rennes Enchères et Katy Criton, expert en art contemporain s'attachent à promouvoir la sculpture monumentale en l'exposant dans un écrin de verdure à la mesure des œuvres. Après la pointe du Nick à Saint-Lunaire, le château des Pères à Pire-sur-Seiche, c'est le golf de Lancieux, tout près de la mer qu'ont investi les 19 artistes retenus : BRELIVET, MONVOISIN, HAIR, KURYLO, GUERRIER, CORBEAU, DURAND, WOHLFAHRT, BAUDEAN, GEORGEAULT, BLANCHY, MPCEM, AUDIARD, CLAVERIE, MOSCOVINO, DUCATTEAU, MARCHAND, HARDY. Bronze, céramique (grès et raku), métal, résine, bois... Katy Criton a mis en avant la diversité des techniques, des formes d'expression et des sources d'inspiration. 25 Sculptures dont des pièces uniques et une belle palette de sensibilités.



Sculpture animalière

François Pompon, le grand sculpteur animalier du début du 20^e siècle continue de faire des émules. Ainsi Michel AUDIARD rend hommage à son fameux ours blanc de 1922. Même pureté de lignes, même silhouette en mouvement réalisée en résine polyester avec un effet de strates qui accentue encore le dynamisme des formes (n°11: « L'Ours, hommage à Pompon », 2013, 18 000 € / 20 000 €). Jérôme DURAND a découpé dans l'acier un « Crabe » (2013) plus vrai que nature (n°10: 5 000 € / 6 000 €). Marc GEORGEAULT a allié l'acier et le cèdre rouge pour donner vie à une abeille impressionnante par ses dimensions (n°22: 5 500 € / 6 500 €). Johanna HAIR a façonné deux moutons en raku, des pièces uniques (n°3 et n°4 : 3 500 € / 4 500 €). Chantal BLANCHY a signé le couple de mouettes exposé à la ville Roches Brunes à Dinard (n°23 : 5 000 € / 6 000 €). Beaucoup de tendresse dans la girafe et le girafon de Pierre BAUDEAN en acier galvanisé orangé (n°20 et n°21 : 6 000 € / 6 500 €). Touche d'humour avec l'ours au bain de MONVOISIN (n°2 : 8 000 € / 9 000 €) et clin d'œil à Adam et Eve avec BRELIVET (n°1 : 8 000 € / 9 000 €).

Rythme, mouvement et poésie

Francis GUERRIER joue du rythme et du mouvement dans ses grandes sculptures en aluminium empreintes de poésie : « Vague de lune » (n°6 : 18 000 € / 20 000 €), « Oiseaux de la mer » (n°7 et n°8 : 9 000 € / 10 000 € chacune).

Poésie aussi dans les œuvres de Martine HARDY : « Arbres timides » en grès (n°13: 2 800 € / 3 200 €) et d'Anne CLAVERIE (« Pousse », n°12 : 2 000 € / 2 500 €). Caroline CORBEAU met l'accent sur la puissance expressive de ses grands cercles d'acier pour composer ses « Cosmogones » (n°9 : 8 000 € / 9 000 €)

Géométrie

Géométrie avec les arcs de cercle de DUCATTEAU, inscrits dans un grand cercle d'acier « corten » (n°16 : 4 500 € / 5 000 €) et assemblage très dynamique de MPCEM, « Décadence » (n°24 : 3 500 € / 4 000 €).



Figures humaines

Il y a du Matisse dans « l'envol » de Moscovino, aluminium plié, découpé et peint en bleu (n°15 : 3 500 € / 4 000 €), de même dans la « Silhouette » d'Alain KURYLO en acier thermolaqué jaune (n°5 : 7 000 € / 8 000 €). Un peu d'art africain dans les totems de chêne brûlé taillés par Pierre MARCHAND (n°17 et 18 : 3 000 € / 3 500 €) et une sensualité toute espagnole dans la « Sévillane » de Michel WOHLFAHRT (n°19 : 9 000 € / 9 500 €).

Gwenaëlle de Carné

RENNES ENCHERES,
32 Place des Lices 35000 RENNES.
Tel : 02 99 31 58 00 - Fax : 02 99 65 52 64
art@rennesenchères.com
www.rennesenchères.com
VENTE SAMEDI 18 AOÛT à 19h au Golf de Lancieux, Avenue des Ajoncs 22770 LANCIEUX.
TEL : 02 99 88 31 42. Œuvres visitables du mardi 14 août au samedi 18 août.
Contact : Katy Criton, expert. 06 03 22 12 47.
katycriton@wanadoo.fr - www.katycriton.com

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

L'administration du journal n'est pas responsable de la teneur des insertions

Certains journaux sont habilités à publier les annonces légales pour l'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine, d'autres pour un arrondissement seulement. Vérifiez bien si le siège du fonds de commerce, ou de la Société, se situe dans les limites territoriales pour lesquelles le journal est habilité. Conformément à l'arrêté Ministériel du 21 décembre 2017 paru au Journal Officiel de la République Française daté du 24 décembre 2017, le tarif 2018 du millimètre/colonne de référence dans le département d'Ille-et-Vilaine est de 1,82 € H.T. Pour de plus amples informations veuillez contacter le service annonces légales au 02 99 79 39 09 ou contact@7jours.fr

CESSIONS



**Gwenolé CAROFF
et Anne-Cécile DARDET-CAROFF**
NOTAIRES ASSOCIÉS
2 rue des Douves BP 70118 - 35601 REDON CEDEX 01
Tél. 02 99 71 20 22

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Gwenolé CAROFF, notaire à REDON, le 31/07/2018, enregistré au Service des Impôts de RENNES, le 03 août 2018, Dossier 2018 20336, référence 2018 N 02675 contenant :

Par :
Madame Anne, Françoise, Marie, Thérèse **LE BECHEC**, Commerçante, veuve de Monsieur Henri, Gérard KERLEAU, demeurant à REDON (35600), 18 rue des Douves.
N'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité. Née à TREGUIER (22220), le 10 octobre 1955. De nationalité Française

Au profit de :
La société dénommée **MENUET**, société à responsabilité limitée, au capital de 5 000,00 €, dont le siège social est à REDON (35600), 13 rue des Genêts, identifiée sous le numéro SIREN 840713622 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de RENNES.

D'UN FONDS DE COMMERCE :
Un fonds de commerce de VENTE DE JOUETS, CADEAUX DECORATION connu sous l'enseigne "MINUTE, PAPILLON !", exploité à REDON (35600) 36 Grande Rue, pour lequel le CE-DANT est identifié sous le numéro SIREN 442 743 274 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES.

Moyennant le prix de : CENT DIX MILLE EUROS (110 000,00 €) payé comptant.
S'appliquant aux éléments incorporels pour 110 000,00 €
L'entrée en jouissance au jour de la signature de l'acte authentique. Les oppositions seront reçues en l'étude de Maître Gwenolé CAROFF notaire à REDON (35600) 2 rue des Douves, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion.
Le notaire.
814829

SCP Laurent BOURGOIN et Associés
Notaires

4 boulevard de Chézy 35000 RENNES - CS 26401
Tél. 02 99 67 34 00



CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Marie LE CORNO, notaire à RENNES, le 10 août 2018, en cours d'enregistrement :

La Société dénommée **DAMILY**, SARL au capital de 600,00 €, dont le siège est à Derval (44590), 1 rue de la Grée, identifiée au SIREN sous le numéro 539 163 352 et immatriculée au RCS de NANTES

A cédé à
La Société dénommée **PIZZA BONHEUR**, SARL au capital de 500,00 € €, dont le siège est à LAILLE (35890), 16 rue du Point du Jour, identifiée au SIREN sous le numéro 841 211 154 et immatriculée au RCS de RENNES.

Un fonds de commerce de PIZZERIA SUR PLACE ET A EMPORTER sis à LAILLÉ (35890), 16 rue du Point du jour, lui appartenant, connu sous le nom commercial DAMILY PIZZAS, et pour lequel il était immatriculé au RCS de RENNES, sous le numéro 539 163 352
L'entrée en jouissance a été fixée au 10 août 2018.

Prix : 15 000,00 € dont 2 045,00 € d'éléments incorporels et 12 955,00 € d'éléments corporels.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues par la SCP LAURENT BOURGOIN ET ASSOCIÉS, à RENNES (35000), 4 boulevard de Chézy, dans les dix jours dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour avis unique
Le notaire
814805

SCP Laurent BOURGOIN et Associés

Notaires
4 boulevard de Chézy 35000 RENNES - CS 26401
Tél. 02 99 67 34 00



CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Marie LE CORNO, notaire à RENNES, avec la participation de Maître Yves de LANGLOIS, notaire à CHARTRES DE BRETAGNE, le 6 août 2018, actuellement en cours d'enregistrement au Service des Impôts des Entreprises Rennes Est.

La société dénommée SCP DESPRES, SOCIETE CIVILE DE MANDATAIRES JUDICIAIRES AU REDRESSEMENT ET A LA LIQUIDATION JUDICIAIRE DES ENTREPRISES, ayant son siège social à RENNES (35000), 29 rue de Lorient, agissant en qualité de mandataire à la liquidation judiciaire de la société dénommée **PAMA**, sarl au capital de 20 000 €, dont le siège est à CHARTRES-DE-BRETAGNE (35131), 58 rue de la Poterie, identifiée au RCS de RENNES sous le numéro 532 723 582.

A cédé à la société dénommée **NICOLETI**, société civile immobilière au capital de 1 000 €, dont le siège est à CHARTRES-DE-BRETAGNE (35131), 58 rue de la Poterie, identifiée au RCS de RENNES sous le numéro 531 172 187.

Un fonds de commerce de de PIZZERIA-GRILL sis à CHARTRES DE BRETAGNE (35131) - 58 rue de la Poterie, lui appartenant, connu sous le nom commercial AGOSTINA CAFE.

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de VINGT-TROIS MILLE EUROS (23 000,00 €), s'appliquant aux éléments incorporels pour 10 000,00 €, et au matériel pour 13 000,00 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître Marie-Claire DESPRES, mandataire judiciaire, 29 rue de Lorient, 35000 RENNES, dans les dix jours dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour avis unique
Le notaire
167J00557

SCP David SECHE et Guillaume BORDIER

Notaires associés
BP 73 - 14 place Toullier
35120 DOL DE BRETAGNE



CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Guillaume BORDIER, Notaire Associé de la SCP «David SECHE et Guillaume BORDIER, Notaires Associés », le 31 juillet 2018, enregistré à RENNES, le 6 août 2018, sous le numéro 2018 N 02676, a été cédé par :

Madame Marguerite Annie Angèle Louise **MOREL**, Coiffeuse, demeurant à TADEN (22100) 8 rue de la Grande Cocagne. Née à SAVIGNY-LE-VIEUX (50640) le 25 septembre 1953.

A Madame Julie Sylvie Béatrice **GARDIN**, Coiffeuse, demeurant à SAINT-SAMSON-SUR-RANCE (22100) 4 la Métairie de la Chapelle. Née à LISIEUX (14100) le 24 avril 1986.

Un fonds artisanal et de commerce de COIFFURE MIXTE sis et exploité à DOL DE BRETAGNE (35120) 8 rue des Carmes dans un immeuble dont il est locataire connu sous le nom commercial HAIR NATURE. Et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SAINT MALO sous le numéro 325.208.247. et immatriculé au Répertoire des métiers sous le numéro 325208247RM35. Et pour le répertoire des Entreprises et des Etablissements ledit fonds de commerce est identifié à l'Institut national de la statistique et des études économiques sous le numéro SIRET : 325.208.247.00024 ; code APE 9602 A.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du 31 juillet 2018.
L'entrée en jouissance a été fixée le même jour.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de VINGT MILLE EUROS (20 000,00 €), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour QUINZE MILLE EUROS (15 000,00 €),
- au matériel pour CINQ MILLE EUROS (5 000,00 €).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de la SCP ci-dessus mentionnée, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
814798



SAS - Capital 54 000 €
Durée 99 ans à compter du 20/07/1957
Siège social :
1, rue de La Chalotais - RENNES
Tél : 02 99 79 39 09
Télécopieur : 02 99 79 14 60
BP 80338 - 35103 RENNES CEDEX 3
Email : contact@7jours.fr

Président honoraire : Jean-Jacques BRÉE

Directeur de la publication : Guillaume LALAU
Directrice des services : Nadine RAFFIN
Rédaction : Laora MAUDIEU

Dépôt légal à parution
Hebdomadaire - parution le samedi
Prix de vente : 1,20 €

Abonnement un an : 50 € (TVA incluse)
CCP RENNES 2501-52 B
Imprimerie "CORLET ROTO"
53300 AMBRIÈRES-LES-VALLÉES
Commission paritaire : 0221 I 83943

Membre de RésoHebdoEco



VOUS VOULEZ TOUT SAVOIR
sur la vie économique et sociale du département

Abonnez-vous à



TRIBUNAL DE COMMERCE

CITÉ JUDICIAIRE

7, rue Pierre Abélard - CS 43124 - 35031 RENNES Cedex
Parking Arsenal - Bus : lignes 5, 6 et 9 - Métro Charles de Gaulle et République

GREFFE : extrait K bis, bilans, nantissements, judiciaire, faillites
Tél. 02 99 65 38 88

RCS - CFE : registre du commerce - formalités RCS
Tél. 02 99 65 38 88 option 1

Ouvert du mardi au vendredi : 8 h 30 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00
Le lundi 10 h 00 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Adresses des Administrateurs et Mandataires judiciaires :

- **SELARL AJassociés** prise en la personne de M^e BIDAN «Le Chephren» 27 Cours Raphaël Binet BP 80927 35009 Rennes Cedex.
- **SELARL AJIRE** prise en la personne de M^e MERLY «Le Magister» 4 Cours Raphaël Binet CS 76531 35065 Rennes Cedex.
- **SCP DESPRÉS** prise en la personne de M^e DESPRÉS 29 rue de Lorient CS 74036 35040 Rennes Cedex.
- **M^e GAUTIER** 111 bd de Lattre de Tassigny CS 14235 35042 Rennes Cedex.
- **SAS DAVID-GOIC & ASSOCIÉS** prise en la personne de M^e Isabelle GOIC 39 rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes Cedex.
- **M^e MASSART** 10 square Vercingétorix 35000 Rennes.
- **SELARL ATHENA** prise en la personne de M^e Charlotte THIRION 20 rue d'Isly et 3 Place Gal Giraud 35000 Rennes
- **SELARL GOPMJ** prise en la personne de M^e Pauline COLLIN 4 mail François Mitterrand 35000 Rennes.

CONVERSION REDRESSEMENT JUDICIAIRE EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 06 Août 2018)

JMJ PARTICIPATIONS 54 Rue de Rennes 35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE RCS RENNES 812 204 634. Transport. Liquidateur : SAS DAVID-GOIC & ASSOCIÉS

2018J00152

PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 08 Août 2018)

NETWORK INFORMATIQUE 10 Place de la Gare 35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE RCS RENNES 483 685 848. Services en informatique. Commissaire à l'exécution du plan: SCP DESPRÉS

2017J00265

ÉTAT DES CRÉANCES COMPLÉTÉ PAR LE PROJET DE RÉPARTITION

(Art. L.644-4 du Code de Commerce)

au Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes concernant les procédures collective de :

Déposé le 15 Novembre 2017

ESB MACONNERIE 15 Rue des Canaries 35320 TRESBOEUF RCS RENNES 518 247 358. Maçonnerie.

2017J00091

Tout intéressé peut en prendre connaissance et à l'exclusion du liquidateur former réclamation devant le Juge-Commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication de cet avis au BODACC. Les réclamations du débiteur ne peuvent concerner que les propositions de répartition. Celles des créanciers ne peuvent pas être formées contre les décisions du Juge-Commissaire portées sur l'état des créances auxquelles ils ont été partie.

TRIBUNAL DE COMMERCE

IMPORTANT

Consignes à respecter pour le dépôt des comptes annuels :

- Dépôt des documents sans agrafes ni reliures
- Confidentialité PETITE ENTREPRISE le compte de résultat (annexes et rapport du CAC compris) doivent être dissociés des bilans Actif et Passif.
- Dépôt des documents signés en original (copies non recevables), lisibles et exploitables.

ENQUETES PUBLIQUES

VILLE DE
Saint-malo

COMMUNE DE SAINT-MALO

1^{er} AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relatif au projet de 33^e modification du Plan Local D'Urbanisme (PLU) de SAINT-MALO

Et au projet de création de sept Périmètres Délémités des Abords (PDA)
Par arrêté en date du 19 juillet 2018, M. Le Maire de SAINT-MALO a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant :
- sur le projet de modification n°33 du PLU de SAINT-MALO - Adaptation mineure du plan de zonage - Secteur « Claude Bernard ZI Nord », ayant été dispensé d'évaluation environnementale ;
- sur le projet de création de sept PDA autour du Manoir de la Giclais, de l'Eglise de Saint-Ideuc, des Malouinières de la Rivière, de la Basse Flourie, de Rivasselou, de Château Doré et du Château du Boscq.

A cet effet, Madame Marie-Jacqueline MARCHAND a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur par décision du Tribunal Administratif de RENNES.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 3 septembre 2018 au mercredi 3 octobre 2018 inclus**, dont le siège de l'enquête est situé à la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme (18 chaussée Eric Tabarly, Fort du Naye 35400 SAINT-MALO) où le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, pendant toute la durée de celle-ci, aux jours et horaires d'ouverture du service (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30, à l'exception des jours fériés).

Les informations relatives à l'enquête pourront également être consultées sur le site internet de la ville de SAINT-MALO, à l'adresse suivante : www.ville-saint-malo.fr (Menu : Pratique / Urbanisme / Le Plan Local d'urbanisme / Autres évolutions du PLU en cours).

Pendant la période d'enquête, la population pourra présenter ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête papier, disponible à la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme ;

- par voie postale, à l'adresse suivante : Enquête publique unique relative à la modification n°33 du PLU et à la création de sept PDA - A l'attention de Madame le Commissaire Enquêteur Hôtel de Ville Place Cha-teaubriand CS 21826 - 35418 SAINT-MALO CÉDEX ;

- par courrier électronique, à l'adresse suivante : modifplu33-pda@saint-malo.fr

Madame le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales et écrites, à la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme, aux dates et horaires suivants :

- **Le lundi 3 septembre 2018 de 9h à 12h**

- **Le lundi 17 septembre 2018 de 9h à 12h**

- **Le mercredi 3 octobre 2018 de 14h à 17h30**

Au terme de la procédure, le commissaire enquêteur transmettra au Maire de SAINT-MALO son rapport et ses conclusions, dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront mis à la disposition du public, pendant un an, à la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme, ainsi que sur le site internet de la ville de SAINT-MALO.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification de PLU, éventuellement modifié, sera soumis à l'approbation du conseil municipal. La décision finale de création des PDA appartiendra au Préfet de région.

Des informations relatives à ce dossier pourront être demandées auprès de l'Autorité suivante : Ville de SAINT-MALO, Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme - 02 99 21 53 02.

Le Maire
814900

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Retrouvez l'intégralité du tarif des formalités sur :

<https://www.infogreffe.fr/formalites-entreprise/tarifs-des-formalites.html>

COUR D'APPEL DE RENNES

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE RENNES

Par jugement du Tribunal de Grande Instance de RENNES en date du 6 août 2018 a été homologué un plan de redressement pour une durée de 10 ans concernant l'**EARL LA PIOGERIE**, La Pioagerie 35500 LA CHAPELLE ERBREE - immatriculée au registre du Commerce et des sociétés sous le N°444 340 137.

La S.E.L.A.R.L ATHENA, prise en la personne de M^e Charlotte THIRION, Les 3 soleils, 20, rue d'Isly 35000 RENNES, a été nommé commissaire à l'exécution du plan.

814832

CONSTITUTIONS

CAP CODE
Société d'avocats
13 rue de Châtillon
BP 60435
35004 RENNES CEDEX
www.capcode.eu



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Rennes du 1^{er} août 2018, il a été constitué la société suivante : Dénomination : **CD 28**.
Forme : Société civile immobilière. Siège : 31 rue Saint-Louis - 35000 RENNES. Objet : la propriété, la gestion et l'exploitation par location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, dont elle deviendra propriétaire quelque soit le mode d'acquisition. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 € divisé en 1 000 parts sociales de 1 € de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées sur appel de la gérance. Apport en numéraire : 1 000 €. Gérance : M^{me} Anne-Catherine COMPAGNON, née LE BOUILLE le 25/11/1973 à HENNEBONT (56), de nationalité française, demeurant 34 Place des Lices - 35000 RENNES. Cession de parts : La cession entre vifs des parts sociales sous quelque forme qu'elle intervienne et au profit de quiconque - cessionnaire associé ou non associé, ascendant, descendant, conjoint ou membre de la famille du cédant - n'intervient qu'avec l'agrément de la collectivité des associés, donné par décision de nature extraordinaire. Immatriculation au Greffe de RENNES.

Pour insertion, la Gérance.

814799



BREIZH MÈM

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 €
Siège social : 2, allée de Stockholm
35830 BETTON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BETTON du 02 août 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : BREIZH MÈM
Siège social : 2, allée de Stockholm, 35830 BETTON

Objet social : Toute activité de restauration rapide tant sur place qu'à emporter
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 500 €

Gérance : Monsieur Fabien THEIS, demeurant 2, allée de Stockholm 35830 BETTON
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis
La Gérance
814803

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Cabinet de la Société Civile Professionnelle d'Avocats
DEPASSE DAUGAN QUESNEL DEMAY
 2E allée Jacques Frimot à RENNES



VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Devant Madame le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de RENNES
 7 rue Pierre Abélard

LE JEUDI 4 OCTOBRE 2018 À 10 H 00

A la requête de :

Le **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT**, Société Anonyme, au capital de 124 821 703,00 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de de PARIS, sous le numéro 379 502 644, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège 26/28, rue de Madrid, 75008, PARIS, venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE BRETAGNE, en vertu d'un acte de fusion approuvé par procès-verbal du Conseil d'administration du 13 juillet 2016 venant lui-même aux droits de la SA FINANCIERE REGIONALE DE CREDIT IMMOBILIER DE BRETAGNE, en vertu d'un acte de fusion en date du 13 juillet 2011
 Ayant La SCP d'Avocats DEPASSE – DAUGAN – QUESNEL – DEMAY, avocats au barreau de RENNES, y demeurant 2 E Allée Jacques Frimot pour avocat 2

Commune de SAINT-THURIAL (35310)
 14, RUE DES PINS

UNE MAISON D'HABITATION (93,58 m²)

Composée de :

- au rez-de-chaussée : entrée, séjour-salon, cuisine, une chambre, WC, salle d'eau, dégagement avec placard
 - à l'étage : dégagement, trois chambres, WC, salle de bains
 Terrasse, jardin autour
 Garage attenant
 Le tout cadastré section AC n° 50 pour une contenance de 04a 82ca
 L'immeuble est actuellement occupé par les propriétaires.

MISE A PRIX : 52 000 €

Outre les charges clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de RENNES 7 rue Pierre Abélard les enchères seront reçues par **Ministère d'avocat inscrit au barreau de RENNES** sur la mise à prix suivante : 52 000,00 €

Pour la SCPA DEPASSE, Gilles DAUGAN

VISITES PREVUES LE MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2018 DE 14H À 15H
(SUR PLACE ET SANS RENDEZ-VOUS)

Pour tous renseignements s'adresser à :

1/ - au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de RENNES où le cahier des conditions de vente est déposé et peut être consulté
 2/ - et auprès de la SCP d'avocats DEPASSE DAUGAN QUESNEL DEMAY poursuivant la vente de 11 h 30 à 12 h 30 et de 17 h à 18 h - site internet : <https://www.lexouest.fr>

814801

Cabinet de la Société Civile Professionnelle d'Avocats
DEPASSE DAUGAN QUESNEL DEMAY
 2E allée Jacques Frimot à RENNES



VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Devant Madame le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de RENNES
 7 rue Pierre Abélard

LE JEUDI 4 OCTOBRE 2018 À 10 H 00

A la requête de :

Le **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT**, Société Anonyme, au capital de 124 821 703,00 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de de PARIS, sous le numéro 379 502 644, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège 26/28, rue de Madrid, 75008, PARIS, venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE BRETAGNE, en vertu d'un acte de fusion approuvé par procès-verbal du Conseil d'administration du 13 juillet 2016 venant lui-même aux droits de la SA FINANCIERE REGIONALE DE CREDIT IMMOBILIER DE BRETAGNE, en vertu d'un acte de fusion en date du 13 juillet 2011
 Ayant La SCP d'Avocats DEPASSE – DAUGAN – QUESNEL – DEMAY, avocats au barreau de RENNES, y demeurant 2 E Allée Jacques Frimot pour avocat 2

Commune de MONTREUIL DES LANDES (35210)
 8 RUE DES PEUPLIERS

UNE MAISON D'HABITATION (100,22 m²)

De plain-pied, composée de :

- pièce de vie, cuisine, entrée, couloir, WC, salle de bains, salle d'eau, 4 chambres
 - garage
 - jardin

Le tout cadastré :

- section B n° 835 - lotissement des Peupliers, pour une contenance de 11a 35ca
 L'immeuble est actuellement occupé par les propriétaires..

MISE A PRIX : 44 000 €

Outre les charges clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de RENNES 7 rue Pierre Abélard les enchères seront reçues par **Ministère d'avocat inscrit au barreau de RENNES** sur la mise à prix suivante : 44 000,00 €

Pour la SCPA DEPASSE, Gilles DAUGAN

VISITES PREVUES LE VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018 DE 14H À 15H
(SUR PLACE ET SANS RENDEZ-VOUS)

Pour tous renseignements s'adresser à :

1/ - au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de RENNES où le cahier des conditions de vente est déposé et peut être consulté
 2/ - et auprès de la SCP d'avocats DEPASSE DAUGAN QUESNEL DEMAY poursuivant la vente de 11 h 30 à 12 h 30 et de 17 h à 18 h - site internet : <https://www.lexouest.fr>

814802

Maître Gaëlle BERGER-LUCAS
 Avocat - 2 rue Martenot – 35105 RENNES
 Renseignements au 02 99 63 05 01

SCP DOREL LECOMTE MARGUERIE
 Avocat - 136 boulevard Leclerc – 14000 CAEN
 Renseignements au 02 31 50 20 89



VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :

Une maison d'habitation en pierre de pays sur terrain située lieudit « Le Masserai » 35640 FORGES LA FORET cadastré section ZD n°145 et 149 d'une contenance de 7a 14ca.

L'adjudication aura lieu au Palais de Justice de RENNES sis dite ville
Cité Judiciaire (3^e étage) 7 rue Abélard

Le 4 octobre 2018 à 10 heures

Il sera procédé aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-dessus désigné.

La mise à prix fixée par le poursuivant est de 5 400 € (cinq mille quatre cents euros) frais en sus Nota : les frais faits pour parvenir à la vente seront payables par l'adjudicataire définitif, en sus de son prix, à l'expiration du délai de surenchère de dix jours, entre les mains et sur quittance de l'avocat poursuivant la vente.

MISE A PRIX : 5 400 €

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avocat et par tout avocat exerçant au Barreau de RENNES. Pour enchérir, il est exigé le versement d'une consignation de 3 000 € en un chèque de banque ou chèque certifié à l'ordre de la CARPA.

Les enchères seront portées au minimum de 500 € en 500 €.

Pour tout renseignement, s'adresser :

1) à la SCP DOREL LECOMTE MARGUERIE au 02.31.50.20.89
 2) au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de RENNES ou au cabinet de Maître Gaëlle BERGER-LUCAS (sur rendez-vous) pour consultation du cahier des conditions de vente

La visite aura lieu sur place, par l'intermédiaire du ministère de la SCP JAGU et DA SILVA, Huissier de Justice à RENNES:

LE 20 SEPTEMBRE 2018 DE 15 HEURES A 17 HEURES

814828

CONSTITUTIONS

DES NOTAIRES À VOS CÔTÉS

1, Place Honoré Commeurec
 B.P. 60327
 35103 RENNES Cedex 3
 Tél. 02 99 79 18 89
 contact@neonot.fr

Notaires

CONSTITUTION

ETHIOPIE
 SARL au capital de 1000€
 29 rue de Saint-Malo – 35000 RENNES

RCS RENNES
 Suivant acte reçu par Me CHESNEL, Notaire à RENNES, le 9 août 2018, a été constituée une société à responsabilité limitée dénommée "ETHIOPIE"
 Siège social : 29 rue de Saint-Malo – 35000 RENNES
 Capital : 1000€
 Objet social : Exploitation d'un fonds de commerce de restauration
 Durée : 99 ans
 Gérante : Mme Hana GUBREMAMAS, demeurant à RENNES (35000), 2 allée de Brno, pour une durée indéterminée
 RCS RENNES

187.00553

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique du 07/08/2018, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **EXPERTISES TLG**
 Sigle : ETLG
 Objet social : Toutes activités d'ingénierie, d'études techniques, de topographie, d'audit, de certification et d'habilitation spécialisées dans le géo-référencement, la géolocalisation et la géo- détection des réseaux, neufs ou existants, pour fluides et de lignes.
 La formation, le conseil et l'expertise dans ces domaines
 Siège social : Launay QUERO, Centre d'affaires du Château de Launay Quero. 24 Launay Quero, 35160 BRETEIL.
 Capital : 6 000 €
 Durée : 99 ans
 Président : M. BOYER GERALD, demeurant 225 voie de la coulée d'oc, 16380 MARTHON

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
 Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas.
 Immatriculation au RCS de RENNES

814835

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 09/08/2018 il a été constitué une société Dénomination sociale : **GDA PRO**
 Siège social : 2 rue de la Natierre 35400 SAINT MALO, Appartement 205, 35400 SAINT MALO
 Forme : SARL
 Nom commercial : GDA PRO
 Capital : 5 000 €
 Objet social : Distributions de systèmes et logiciels informatiques
 Gérance : Monsieur Georges DA SILVA ALMEIDA, 2 rue de la Natierre 35400 SAINT MALO, Appartement 205, 35400 SAINT MALO
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SAINT-MALO

814806

ANNONCES LÉGALES

Le tarif de l'insertion
s'établit
au millimètre/colonne
de filet à filet.

CONSTITUTIONS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à RENNES du 26/07/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : **C3D**

Siège : 2 Villa Bourg l'Evesque, 35000 RENNES

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 €

Objet : prestations de services, conseil et accompagnement dans les domaines des télécoms, réseaux et cybersécurité

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Etienne LAFONTAINE, demeurant 2 Villa Bourg L'Evesque, 35000 RENNES

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis
Le Président
814831

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes: - Dénomination sociale : **MARTIN GO TRANSPORT** en sigle MGR. - Forme Juridique : Société par action simplifiée unipersonnelle (sas). Siège social : 7 Square des cloteaux 35200 RENNES. Objet social : transport de marchandises avec des véhicules de catégories poids lourds et légers, commissionnaire d'achat et de transport de marchandises, location de véhicules, import-export, sécurité. Durée: 99 ans; Capital social : 9 000 €, Gérance: Martin NGOMBA sis 7 Square des coteaux 35200 RENNES.

Pour avis
814822

MODIFICATIONS

Etude de M^e BLOUËT
Notaire

3 boulevard Jean Jaurès
BP 363
35303 FOUGERES CEDEX



BATAISS BOIVENT MACONNERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000,00 €

Siège social : 23 rue des Estuaires,
LA SELLE EN COGLES (35460)
Numéro SIREN 818 763 096,
R.C.S. RENNES

REDUCTION DE CAPITAL SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire des associés par décision du 3 mai 2018, enregistré à RENNES LE 25 juin 2018 dossier 2018 15884, ref 2018 A 05902, a décidé de :

Réduire le capital social de 3 000,00 € à 1 500,00 € par rachat des 150 parts sociales appartenant à Monsieur David BOIVENT, associé décédé le 28 août 2017, et versemment à sa succession de la somme de 24 047,00 €, valeur desdites parts.

Cette décision, non motivée par des pertes, a été prise sous la condition suspensive de l'absence d'opposition de la part des créanciers sociaux.

Le dépôt au greffe interviendra à l'issue de la présente insertion

Pour avis.
M^e BLOUËT, notaire.
814807

NOFUEL

SAS au capital de 12 110 €
Siège social : 18 rue de la ville liard
35800 SAINT-BRIAC-SUR-MER
823 214 390 RCS de SAINT-MALO

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

En date du 20/07/2018, le président a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 12 110 €, à 12 770 €. Modification au RCS de SAINT-MALO

814814

MODIFICATIONS



GENTILHOMME - CHARPENTIER
LATRILLE - BOURGES - BUREAU
14 avenue Janvier CS 46421
35064 Rennes Cedex
T. 02 99 29 81 29
accueil.35008@notaires.fr

CAP INVEST - PGB

Société civile immobilière au capital de 300 € porté à 4.573.300 €
Siège social : 11 rue de la Frébarrière – ZI Sud Est – Centre d'affaires La Frébarrière –
35510 CESSON-SEVIGNE
832 191 282 RCS RENNES

MODIFICATION DU CAPITAL

Aux termes d'un acte reçu le 23/01/2018 par Me Philippe LATRILLE, Notaire associé à RENNES (35), il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 4.102.000 € pour le porter de 300 € à 4.102.300 € par souscription en numéraire et par création de 410.200 parts sociales nouvelles de 10,00 € de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés corrélativement.

Aux termes d'un acte reçu le 22/05/2018 par Me Philippe LATRILLE, Notaire associé à RENNES (35), il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 471.000 € pour le porter de 4.102.300 € à 4.573.300 € par souscription en numéraire et par création de 47.100 parts sociales nouvelles de 10,00 € de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés corrélativement. Inscriptions modificatives effectuées au RCS de RENNES. Pour avis. La gérance.

187J00554



GENTILHOMME - CHARPENTIER
LATRILLE - BOURGES - BUREAU
14 avenue Janvier CS 46421
35064 Rennes Cedex
T. 02 99 29 81 29
accueil.35008@notaires.fr

CAP INVEST - BRO

Société civile immobilière au capital de 1.157.300 € à 1.205.300 €
Siège social : 11 rue de la Frébarrière – ZI Sud Est – Centre d'affaires La Frébarrière – 35510 CESSON-SEVIGNE
830 548 830 RCS RENNES

MODIFICATION DU CAPITAL

Aux termes d'un acte reçu le 22/05/2018 par Me Philippe LATRILLE, Notaire associé à RENNES (35), il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 48.000 € pour le porter de 1.157.300 € à 1.205.300 € par souscription en numéraire et par création de 4.800 parts sociales nouvelles de 10,00 € de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés corrélativement. Mention sera faite au RCS de RENNES. Pour avis. La gérance.

187J00555

SAMANA

SCI au capital de 3 400 000,00 €
20 rue Edouard Nortier,
92200 NEUILLY SUR SEINE
814 395 059 R.C.S. NANTERRE

AVIS DE MODIFICATIONS

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16/08/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 24 avenue de Moka, 35400 SAINT MALO à compter du 16/08/2018.

Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes :

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, et ce au moyen de ses propres capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties notamment hypothécaires à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ses droits et biens immobiliers au moyen de vente, échange ou apport en société,

Durée : 99 ans

Gérance : Madame Christine CHOUAMIER, demeurant 20 rue Edouard Nortier, 92200 NEUILLY SUR SEINE

Autres modifications :

- il a été pris acte de la nomination de Monsieur Nicolas CHOUAMIER, demeurant 12A chemin du Vieu Puit 1228 PLAN-LES-OUATES SUISSE en qualité de nouveau Gérant, et Monsieur Hadrien CHOUAMIER, demeurant 3 rue du stade 35260 CANCALE en qualité de nouveau Gérant, et Monsieur Aurélien CHOUAMIER, demeurant 9 rue de Bellefond 75009 PARIS en qualité de nouveau Gérant, à compter du 16/08/2018 pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Christine CHOUAMIER, Gérant démissionnaire.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-MALO et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE

814842

AURHANIC

SCI au capital de 396 000,00 €
20 rue Edouard Nortier,
92200 NEUILLY SUR SEINE
814 367 132 R.C.S. NANTERRE

AVIS DE MODIFICATIONS

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13/08/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 24 avenue de Moka, 35400 SAINT MALO à compter du 13/08/2018.

Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes :

Objet : L'activité de Holding, la prise de participation dans d'autres sociétés, la gestion de ces participations

Durée : 99 ans

Gérance : Madame Christine CHOUAMIER, demeurant 20 rue Edouard Nortier, 92200 NEUILLY SUR SEINE

Autres modifications :

- il a été pris acte de la nomination de Monsieur Nicolas CHOUAMIER, demeurant 12A chemin du Vieu Puit 1228 PLAN-LES-OUATES SUISSE en qualité de nouveau Gérant, et Monsieur Hadrien CHOUAMIER, demeurant 3 rue du stade 35260 CANCALE en qualité de nouveau Gérant, et Monsieur Aurélien CHOUAMIER, demeurant 9 rue de Bellefond 75009 PARIS en qualité de nouveau Gérant, à compter du 13/08/2018 pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Christine CHOUAMIER, Gérant démissionnaire.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-MALO et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE

814841

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Tarif Dépôts
des comptes annuels : 45,63 € TTC
Règlement à l'ordre du Greffe
du Tribunal de Commerce
de Rennes

SARL MADAVIVA

Au capital de 42 000 €
41 Rue des Lilas
35510 CESSON SEVIGNE
RCS RENNES 443 498 795

TRANSFERT DE SIEGE

Suivant délibération de l'AGE en date du 08/08/2018, les associés ont décidé de transférer le siège social au 28, rue du clos de la fontaine 35800 SAINT BRIAC SUR MER, à compter du 15/08/2018. En conséquence les statuts ont été modifiés comme suit :

Ancienne mention : le siège social est fixé à 41 Rue des Lilas 35510 CESSON SEVIGNE.

Nouvelle mention : le siège social est fixé au 28, rue du clos de la fontaine 35800 SAINT BRIAC SUR MER

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de SAINT MALO

Pour avis, le gérant
Vincent CASTAIGNEDE
814838

SARL ALLEE DU MOULIN

Au capital de 7 622,45 €
41 Rue des Lilas
35510 CESSON SEVIGNE
RCS RENNES 399 417 955

TRANSFERT DE SIEGE

Suivant délibération de l'AGE en date du 11/08/2018, les associés ont décidé de transférer le siège social au 28, rue du clos de la fontaine 35800 SAINT BRIAC SUR MER, à compter du 15/08/2018. En conséquence les statuts ont été modifiés comme suit :

Ancienne mention : le siège social est fixé à 41 Rue des Lilas 35510 CESSON SEVIGNE.

Nouvelle mention : le siège social est fixé au 28, rue du clos de la fontaine 35800 SAINT BRIAC SUR MER

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de SAINT MALO

Pour avis, le gérant
Guy CASTAIGNEDE
814839

KUZUL SAS

Siège : KUZUL
SAS au capital de 3 000,00 €
41 rue Saint Melaine
35000 RENNES
833 970 320 R.C.S. RENNES

TRANSFERT DE SIEGE

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11/07/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 19 bis rue des Minées, 35800 DINARD à compter du 13/08/2018.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-MALO et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES

814812

SCM MKO

SC au capital de 2 500 €
Siège social : 6 rue Pierre TEXIER
35760 MONTGERMONT
410 938 856 RCS RENNES

TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 11/08/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 25 rue Pierre TEXIER 35760 MONTGERMONT à compter du 11/08/2018.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de RENNES.

187J00556

LIQUIDATIONS

ANGELI

SARL au capital de 100 €
Siège de liquidation :
40 Square de l'Île de Groix 35170 BRUZ
529 192 262 RCS RENNES

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale extraordinaire du 10 Mars 2018 a approuvé les comptes définitifs de liquidation et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES.

Pour avis, le liquidateur
814836

REGIMES MATRIMONIAUX

**SCP de Maîtres Guillaume de POULPIQUET
et Gatien-Marie PINGUET**
Notaires associés à GUIGNEN (Ille-et-Vilaine)
5 rue de la Monnaie



CHANGEMENT PARTIEL DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Gatien PINGUET, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Guillaume de POULPIQUET et Gatien-Marie PINGUET, Notaires associés", titulaire d'un Office Notarial dont le siège se situe à GUIGNEN, 5 Rue de la Monnaie, le 13 août 2018, a été reçu un acte d'aménagement de régime matrimonial avec ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux, et au choix de l'époux survivant :

PAR :
Monsieur Yves Amand Jean LAMBERT, ingénieur système informatique, et Madame Claire Marie-Laure BERGER, son épouse, demeurant ensemble à BRUZ (35170) 70 rue des Genêts. Monsieur est né à RENNES (35000) le 30 novembre 1963, Madame est née à SOYAUX (16800) le 23 mars 1968.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le Notaire.
814813

SCP GUILLOU - BODIN-BERTEL - RABRAIS
Notaires associés
à PLEURUIT 35730 - Rue Ransbach Baumbach
Tél. 02 99 88 41 81



CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Bénédicte BODIN-BERTEL, Notaire associée de la Société Civile Professionnelle «Bénédicte BODIN-BERTEL et Véronique RABRAIS, Notaires Associées», titulaire d'un Office Notarial à PLEURUIT, Rue Ransbach Baumbach, le 6 août 2018, Monsieur Yves Emile Marie DAVID, retraité de la gendarmerie, né à MASSERAC (44290) le 17 juin 1938, et Madame Marie-Joseph Raymonde Clotilde ESNAULT, née à ARBRISSEL (35130) le 31 décembre 1940, employée de commerce à la retraite, demeurant ensemble à PLEURUIT (35730), 1 Bis impasse Clément Ader. Mariés à la mairie de RENNES (35000) le 13 septembre 1965 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, régime non modifié depuis ; Ont adopté, pour l'avenir, le régime de la communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil avec clause d'attribution intégrale au profit du survivant d'entre eux. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, pourront être faites dans un délai de trois mois de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître BODIN-BERTEL, en l'Office Notarial susdésigné, où domicile a été élu à cet effet. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance compétent.

Pour insertion
Le notaire
814811

Etude de M^e Yannick RIOU,
1 Rue de la fontaine - Place Carrik on Shannon C.S 41747
Notaires à CESSON-SEVIGNE (35510)
Tél : 02 99 83 75 10



AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Yannick RIOU, à CESSON-SEVIGNE le 3 août 2018, M. Didier François Marie Yves LONCKE, né à RENNES (35000), le 11 juillet 1967, et M^{me} Isabelle Jeanne Christine PAGE, née à SAINTE-MAURE-DE-TOURNAINE (37800), le 1^{er} mai 1969, demeurant ensemble à CESSON-SEVIGNE (35510), 29 Rue de l'Etournel, mariés initialement à la mairie de CESSON-SEVIGNE (35510), le 1^{er} avril 2000 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage dressé préalablement ; ledit régime non modifié depuis.

Ont modifié, pour l'avenir leur régime matrimonial actuel, avec la mise en communauté du bien immobilier sis à CESSON-SEVIGNE (35510), 4 Rue Champaubert, appartenant en propre à l'époux et en insérant, en cas de décès, une clause de préciput portant sur ledit bien apporté.

Les oppositions éventuelles pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à M^e Yannick RIOU, associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SELARLU) dénommée « Yannick RIOU, Notaire », Titulaire d'un Office Notarial sis 1 rue de la Fontaine, Place Carrick-on-Shannon, CS 41747, 35517 CESSON-SEVIGNE CEDEX.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de l'aménagement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour Insertion.
M^e RIOU
814834



Gwendal TEXTIER
Catherine MENANTEAU-VAILHEN
Nadège GUIMONT
Liffré - La Boulayère

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Michel Henri Marcel HERMANGE et Madame Chantal Mireille VEILLON, son épouse, demeurant ensemble à RENNES (35700), 12 rue de Trégain. mariés à LIFFRE (35340), le 01/05/1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, non modifié depuis.

ADOPTION du régime de communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant en cas de décès, suivant acte reçu par M^e TEXTIER, notaire à LIFFRE, 4 avenue de la Forêt, le 03/08/2018.

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les 3 mois de la date de parution du présent avis, par LRAR ou par exploit d'huissier, auprès de Me TEXTIER, notaire à LIFFRE.

Pour avis et mention.
M^e TEXTIER, notaire.
814833

LOCATION-GERANCE

FIN DE LOCATION GERANCE

Suivant lettre recommandée en date du 11 Juin 2018, la société CARREFOUR PROXIMATE FRANCE SAS ayant son siège social à MONDEVILLE (14120), ZI Route de Paris, immatriculée au RCS de CAEN sous le numéro 345 130 488, a mis fin au contrat de location gérance consenti à la société KER MICK, SARL à associé unique ayant son siège social à COMBOURG (35270), 34-36 rue Notre Dame, immatriculée au RCS de SAINT-MALO sous le numéro 802 475 293, portant sur un fonds de commerce de type supermarché exploité à COMBOURG (35270), 34-36 rue Notre Dame, et cela à compter 25 Juin 2018.

814830

DIVERS

SARL LOUVET FRERES

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 €
Siège social : La Ville Es Bouilli
35120 ROZ LANDRIEUX
444 594 774 RCS SAINT MALO

AVIS DE NON-DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 11 JUILLET 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis - La Gérance
814837

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DU TARIF DES FORMALITÉS SUR :

<https://www.infogreffe.fr/formalites-entreprise/tarifs-des-formalites.html>

DIVERS



M^e Antoine TRIAU, Notaire
276, rue de Nantes
35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE
Tél : 02 99 65 81 31
Fax : 02 99 03 99 40
antoine.triau@notaires.fr



SUCCESSION

Par déclaration faite auprès du Tribunal de Grande Instance de RENNES le 13 août 2018 : Madame Madeleine Jacqueline LAUNAY, Représentée, demeurant à RENNES (35200), 4 place Henri Terrière, née à SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE (35136) le 14 janvier 1931, veuve de Monsieur Jean Albert Joseph HANNIER et non remariée, A déclaré vouloir accepter à concurrence de l'actif net son legs universel, conformément aux articles 787 à 803 du Code civil, la succession de : Monsieur Jacky François Victor LE DOUENOR, en son vivant Représenté, demeurant à RENNES (35200), 4 place Henri Terrière, né à RENNES (35000), le 21 novembre 1937, célibataire.

Election de domicile est faite en l'Etude de Maître Antoine TRIAU, Notaire chargé du règlement de la succession.

Le dépôt de l'inventaire de la succession prévu par l'article 790 du Code Civil, a été effectué le 13 août 2018 auprès du Tribunal de Grande Instance de RENNES.

Pour Avis.
Maître Antoine TRIAU
814808

CESSATION DE GARANTIE

La société ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A. DE SEGUROS Y REASEGUROS, sise 159 rue Anatole France CS 50118 92596 LEVALLOIS PERRET CEDEX, Siren: 417 498 755 nous informe que la garantie financière à hauteur de 484 855 €, avec prise d'effet le 01/07/2017 et venant à échéance le 30/06/2018, ne sera pas renouvelée au 01/07/2018. »

Cette garantie financière avait été émise au profit de :
Siège social : OPTION INTERIM MOLIERE
3 rue Molière, 75001 PARIS, SIREN : 800 829 681

Et de ces agences :
- OPTION INTERIM MOLIERE - 3 rue Molière 75001 PARIS
- OPTION INTERIM RENNES - 11 quai Chaubriand 35000 RENNES
ne sera pas renouvelée à compter du 01/07/2018.

814840

7 JOURS
Les petites affiches de Bretagne

Abonnez-vous ! 52 numéros/an pour seulement 50 € TTC

Bulletin d'abonnement à compléter et envoyer, accompagné de votre règlement à l'ordre de 7 Jours, à l'adresse suivante :

7 Jours - 1 rue de la Chalotais - BP 80338 - 35103 RENNES Cedex 3

Tél : 02 99 79 39 09 - Mail : contact@7jours.fr

PARTICULIER

ENTREPRISE

NOM, PRÉNOM : _____

SOCIÉTÉ : _____

ADRESSE : _____

TÉL : _____

MAIL : _____ @ _____

DEMANDE D'ENVOI DE FACTURE ACQUITÉE

RETROUVEZ-NOUS SUR WWW.7JOURS.FR

Abonnez-vous !

SIMPLE COMME RICARD

Ricard, de l'eau, des glaçons, tout simplement.



RICARD®

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.